

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015
(convocation du 18 septembre 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h
M. FETOUH Marik à Mme VILLANOYE Marie-Hélène
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30
M. GUYOMAR'C Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30
M. LE ROUX Bernard à M. TOURNERIE Serge à partir de 12h40
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max
M. RAUTUREAU Benoît à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël à partir de 11h20
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35
LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Prestations foncières 2015/2019 - Autorisation de signature
des marchés - Lots n°1 à 5**

Monsieur MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses compétences, en vue notamment de la réalisation de zones d'activités économiques, d'équipements ou d'infrastructures publiques, d'aménagements d'espaces publics, tout pouvoir adjudicateur, et en particulier Bordeaux Métropole, est amené à acquérir des biens fonciers et immobiliers à vocation résidentielle, économique ou pour les besoins de l'aménagement du domaine public. Dans le domaine de l'assainissement et du réseau potable, notre établissement doit de même procéder à l'établissement de servitudes de toutes natures et de conventions d'occupation temporaire de terrain pour la réalisation de terrains.

Pour la mise en œuvre de ces compétences, les services métropolitains sont chargés de lever les préalables fonciers des opérations qu'elles pilotent et, à ce titre souhaitent s'adjoindre les services d'un prestataire, afin de lui confier :

- d'une part, les négociations amiables de biens hors bâti nécessaires à la réalisation des opérations d'équipements publics métropolitains relevant des missions des directions territoriales.

- d'autre part, à la régularisation d'alignements, au toilettage des emplacements réservés de voirie ou d'infrastructures, à la régularisation de servitudes, au classement dans le domaine public des parcelles privées de Bordeaux Métropole affectées à la voirie.

- enfin, en matière d'assainissement et de réseau d'eau potable, pour ce qui concerne le projet « Champ captant des Landes du Médoc » : la procédure d'établissement de servitudes de toute nature, la procédure d'acquisitions foncières de toute nature, afin de mener à bien ce projet de ressource de substitution et la procédure d'établissement de conventions d'occupation temporaire pour la réalisation de travaux.

A ce titre, il a été procédé au lancement d'une consultation d'entreprises.

Le mode de consultation choisi a été, en application notamment des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des marchés publics, l'appel d'offres ouvert en vue de la dévolution de marchés à bons de commande, sans minimum, ni maximum, conformément à l'article 77 du Code des marchés publics.

La consultation a été allotie comme suit :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	<u>Direction territoriale rive droite</u> Communes de Ambarès – Ambès – Artigues-près-Bordeaux - Bassens – Bouliac - Carbon-Blanc – Cenon – Floirac – Lormont – Saint-Louis-de-Montferrand - Saint-Vincent-de-Paul
2	<u>Direction territoriale ouest</u> Communes de Blanquefort - Bruges – Eysines - Le Bouscat - Le Haillan - Le Taillan-Médoc – Martignas-sur-Jalle – Mérignac – Parempuyre – Saint-Aubin-de-Médoc – Saint-Médard-en-Jalles
3	<u>Direction territoriale sud</u> Communes de : Bègles – Gradignan – Pessac – Talence - Villenave d'Ornon
4	<u>Direction territoriale Bordeaux</u> ville de Bordeaux
5	<u>Direction de l'eau</u> Hors Cub - Projet « Champ captant des Landes du Médoc »

A l'issue de cette procédure d'appel d'offres :

5 candidats ont répondu dans les délais de consultation (date limite de réception des offres fixée au 20 février 2015 à 16h00) et ont déposé un dossier comprenant les documents relatifs à la candidature et à l'offre :

Opérateurs économiques	Lots
SA FIT Conseil	Lots 1 à 5
SARL AUIGE	Lots 1 à 5
Saugex/ Abac	Lots 1 à 4
Groupement : Scet /Systra / Escande /Couture	Lots 1 à 5
Groupement : Segat /Modale/ Parallèle 45	Lots 1 à 5

Après analyse, cet appel d'offres, pour les lots 1 à 4, a été déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres en date du 27 mars 2015.

Sur décision de la dite commission, la consultation pour les lots 1 à 4 a été relancée sous forme de marché négocié avec mise en concurrence (avec les candidats de la procédure antérieure) en application de l'article 35.I.1° alinéa 3 du Code des marchés publics.

5 candidats ont répondu dans les délais de consultation (date limite de réception des offres fixée au 4 mai 2015) et ont déposé un dossier comprenant les documents relatifs à l'offre :

Opérateurs économiques	Lots
SA FIT Conseil	Lots 1 à 4
SARL AUGE	Lots 2 à 4
Saugex /Abac	Lots 1 à 4
Groupement : Scet / Systra / Escande /Couture	Lots 1 à 4
Groupement : Segat / Modale/ Parallèle 45	Lots 1 à 4

A l'issue de cette relance sous forme de marché négocié avec mise en concurrence, la commission d'appel d'offres réunie le 3 septembre 2015 a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

Lot	Opérateurs économiques	Montant en € H.T (issu du détail quantitatif estimatif)
1	Groupement Séga/Modale/Parallèle 45	60 680,00 € HT
2	Groupement Séga/Modale/Parallèle 45	60 680,00 € HT
3	Groupement Séga/Modale/Parallèle 45	60 680,00 € HT
4	Groupement Séga/Modale/Parallèle 45	60 680,00 € HT

Et, à l'issue de la procédure d'appel d'offres, la commission d'appel d'offres, en date du 30 juillet 2015, a décidé d'attribuer le lot 5 comme suit :

Lot	Opérateurs économiques	Montant en € H.T (issu du détail quantitatif estimatif)
5	Groupement : Scet /Systra / Escande/ Couture	144 380,00 € HT

Ces marchés seront conclus pour une durée de 4 ans, à compter de leur date de notification.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-12 et L 2121-13

VU le Code des marchés publics, et notamment ses articles 33 3^eal. 57 à 59 et 77, pour lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert,

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2014/0185 en date du 18 avril 2014 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil au Président de la Communauté urbaine de Bordeaux,

VU les décisions de la commission d'appel d'offres en date du 30 juillet 2015 et celle du 3 septembre 2015 attribuant les marchés :

Lot	Opérateurs économiques	Montant en € H.T (issu du détail quantitatif estimatif)
1	Groupement Ségat/Modale/Parallèle 45	60 680,00 € HT
2	Groupement Ségat/Modale/Parallèle 45	60 680,00 € HT
3	Groupement Ségat/Modale/Parallèle 45	60 680,00 € HT
4	Groupement Ségat/Modale/Parallèle 45	60 680,00 € HT
5	Groupement : Scet /Systra / Escande/ Couture	144 380,00 € HT

VU les documents de la consultation et les pièces de marché mis à disposition des élus métropolitains en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT à l'hôtel de la Métropole à la direction de la commande publique.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE par ses décisions respectives du 30 juillet 2015 et du 3 septembre 2015, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés portant sur les prestations foncières :

Lot	Opérateurs économiques	Montant en € H.T (issu du détail quantitatif estimatif)
Lot 1: Direction territoriale rive droite	Groupement Ségat/Modale/ Parallèle 45	60 680,00 € HT
Lot 2 : Direction territoriale ouest	Groupement Ségat/Modale/ Parallèle 45	60 680,00 € HT
Lot 3 : Direction territoriale sud	Groupement Ségat/Modale/ Parallèle 45	60 680,00 € HT
Lot 4 : Direction territoriale Bordeaux	Groupement Ségat/Modale/ Parallèle 45	60 680,00 € HT
Lot 5 : Direction de l'Eau	Groupement : Scet /Systra / Escande/ Couture	144 380,00 € HT

CONSIDERANT QU'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec ces sociétés.

CONSIDERANT QU 'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement des marchés.

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés « Prestations foncières » :

- Pour le lot 1 : Direction territoriale rive droite au Groupement Ségat/Modale/Parallèle 45,
qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, sur la base d'un montant estimé à : 60 680,00 € HT
- Pour le lot 2 : Direction territoriale ouest, à la société au Groupement Ségat/Modale/ Parallèle 45,
- qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, sur la base d'un montant estimé à : 60 680,00 € HT
- Pour le lot 3 : Direction territoriale sud, à la société au Groupement Ségat/Modale/ Parallèle 45,
- qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, sur la base d'un montant estimé à : 60 680,00 € HT

- Pour le lot 4 : Direction territoriale bordeaux, à la société au Groupement Ségat/Modale/Parallèle 45,
- qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, sur la base d'un montant estimé à : 60 680,00 € HT
- Pour le lot 5 : Direction de l'Eau, au Groupement : Scet /Systra / Escande/ Couture, qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, sur la base d'un montant estimé à : 144 380,00 € HT.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement des marchés.

Article 3 : Les dépenses en résultant seront imputées au budget concerné, de l'exercice 2015 et suivant, sur les imputations suivantes :

En section d'investissement :

- 2112/822
- 2112/831
- 2031/822

En section de fonctionnement :

- 6226 /822

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 8 OCTOBRE 2015

M. JACQUES MANGON